

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 octobre 2020

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 octobre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK

Point n°2020-10-19-BD-28 :

Recrutement de 2 archéologues au sein de la Direction de l'Aménagement par voie contractuelle.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3-3 alinéa 2,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération du Bureau du 16 octobre 2017 relative au Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les déclarations de vacance de postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

DECIDE de recruter deux Archéologues Responsables d'opérations au sein du Pôle Archéologie Préventive, rattachés à la Direction de l'Aménagement de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

Mission :

L'Archéologue | Responsable d'opérations assure la responsabilité technique et scientifique des chantiers de fouilles, de la phase préparatoire au rapport, avec une expertise particulière concernant la Protohistoire / la Période Médiévale.

Il apporte une expertise pointue aux autres Pôles en matière de projets d'aménagement (conseils avisés sur des choix techniques).

Profil attendu :

- Formation supérieure en archéologie (Master 2 ou thèse)
- Une connaissance approfondie des modes opératoires et de la conduite d'opérations archéologiques préventives
- Aptitudes à encadrer une équipe de terrain et à en assurer la direction
- Qualités rédactionnelles (rapports et publications)

Rémunération :

Traitement indiciaire : les deux agents percevront un traitement indiciaire correspondant à l'Indice Brut : 444 auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés

administratives. Les intéressés pourront percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec les deux candidats retenus un contrat de travail d'une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2020, établi conformément aux dispositions précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 octobre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte
057-200039865-20201019-10-2020-BD28-DE

Numéro de l'acte : 10-2020-BD28
Date de décision : lundi 19 octobre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Recrutement de 2 archéologues au sein de la Direction de l'Aménagement par voie contractuelle
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/10/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201019-10-2020-BD28-DE
Document principal : 40_AC-28.pdf

Historique :

21/10/20 11:01	En cours de création	
21/10/20 11:01	En préparation	Catherine DELLES
21/10/20 11:19	Reçu	Catherine DELLES
21/10/20 11:20	En cours de transmission	
21/10/20 11:20	Transmis en Préfecture	
21/10/20 11:21	Accusé de réception reçu	